

● (1425)

Nous continuerons de travailler pour faire éliminer les autres mesures qui, selon nous, pourraient nuire au Canada, mais il nous est impossible de répondre à la demande du député parce que nous n'avons pas le texte définitif du projet de loi. Je l'invite à attendre ce texte avant d'attaquer le projet de loi.

#### LA POSITION DE LA MINISTRE

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, il est vrai que nous n'avons pas la version finale du projet de loi. Par conséquent, pourquoi la ministre s'est-elle dite prête, dans sa réponse à la première question, à abandonner complètement la recommandation du comité voulant que nous rejetions l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis si le projet de loi américain contient ces mesures? Pourquoi la ministre décide-t-elle, de ce fait, de ne pas respecter cet engagement, c'est-à-dire que le Canada rejettera tout projet de loi qui maintiendrait les mesures mentionnées dans la lettre de l'ambassadeur et rejettera donc aussi l'accord de libre-échange? Pourquoi la ministre recule-t-elle?

**L'hon. Pat Carney (Ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je ne recule certainement pas. Je ne fais que signaler de façon très réaliste que nous n'avons pas le projet de loi et que nous n'en connaissons donc pas le contenu. Nous sommes certains qu'il sera compatible avec l'accord de libre-échange négocié par les deux pays. Je prie instamment le député de garder son calme et d'attendre jusqu'à ce que nous ayons le projet de loi en mains pour que nous puissions voir si ses craintes sont justifiées ou non.

\* \* \*

#### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

##### LE PROJET DE LOI C-79—LA DISTINCTION ENTRE LES DÉPENSES DE CAMPAGNE ET LES DÉPENSES D'ÉLECTION

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Je l'ai interrogé hier au sujet d'une échappatoire dans la Loi sur les dépenses d'élection, mise au jour au cours de l'enquête sur l'affaire Masse, qui soustrait les dépenses de campagne au plafonnement des dépenses d'élection. Le ministre a évoqué la possibilité de soumettre la question au comité en même temps que le projet de loi C-79. J'ai exprimé l'avis que le ministre faisait erreur. J'ai vérifié et selon mes renseignements, il se trompe en effet.

Quand on a proposé, le 16 mars, de faire étudier la question par le comité, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a fait observer: «Cela sort du champ d'application de la loi.» Le leader adjoint du gouvernement a déjà écarté l'examen par le comité d'un sujet qui, selon ce que le vice-premier ministre disait hier, gagnerait à être examiné.

#### Questions orales

Je demande des précisions au ministre sur cette affaire grave. Si le gouvernement tient vraiment à supprimer cette échappatoire, voudrait-il renvoyer immédiatement au comité un nouveau projet de loi qui viserait cela?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, si j'ai bien compris la teneur des entretiens entre les leaders des divers partis, cette question pouvait être incluse dans le projet de loi si l'on arrivait à s'entendre à l'unanimité. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Nous avons espéré introduire dans le projet de loi C-33 une question qui dépassait sa portée. Nous aurions pu le faire avec le consentement des autres partis.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, c'est exactement ce que je demande au ministre d'accepter maintenant.

**M. Mazankowski:** C'est ce que j'ai dit hier.

**M. Broadbent:** Est-il d'accord pour qu'on renvoie une mesure spéciale au comité qui étudiera ce problème? Il fait signe de la tête. Nous en concluons qu'il est d'accord et que le gouvernement donnera suite aux questions sur lesquelles les deux partis d'opposition se sont entendus.

[Français]

#### LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** J'ai une autre question à poser au sujet du financement des partis politiques. L'aile québécoise de son parti a adopté, pendant le week-end, une résolution au sujet du financement des partis. Même si l'aile québécoise a adopté cette politique hier, le ministre, ici à la Chambre des communes, a refusé de s'engager. Je répète ma question aujourd'hui. Le gouvernement est-il en faveur ou contre une action comme celle-là avant les prochaines élections?

● (1430)

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, en ce qui concerne le premier volet de la question, c'est exactement ce que j'ai essayé d'expliquer au chef du Nouveau parti démocratique hier. Peut-être n'ai-je pas été assez clair. J'avais cru comprendre que nous étions disposés à examiner cette question importante, soit la distinction qu'il y avait lieu de faire entre les dépenses d'élection et les dépenses de campagne. Nous avons pensé pouvoir examiner cette question très importante dans le cadre du comité établi pour étudier le projet de loi C-79.

En ce qui concerne l'autre question, je ne suis pas au courant de pourparlers qui auraient eu lieu entre les leaders à la Chambre au sujet des plafonds à imposer pour les dons de sociétés et les montants provenant de collectes de fonds. Si c'est là quelque chose que le chef du Nouveau parti démocratique demande à la Chambre, nous pourrions l'envisager.